

NOTE D'INFORMATION
APPEL A LA PRIORITE
PUERICULTEUR-TRICE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

OBJET : ACTE DE CANDIDATURE POUR VALORISATION DE LA PRIORITE DANS LE CLASSEMENT DU POUVOIR ORGANISATEUR ET DANS LE CLASSEMENT INTERZONAL

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que vous pouvez faire acte de candidature afin de faire valoir votre priorité dans le classement des **puériculteur-trice-s** arrêté au dernier jour de l'année scolaire pour l'année scolaire 2026-2027, **au sein du Pouvoir Organisateur « Ville de Charleroi » et dans le classement interzonal¹.**

C'est sur base de ces listes que la Ville désignera des puériculteur-trice-s à titre temporaire en fonction des besoins de son enseignement maternel.

Nous attirons votre attention sur le fait que cette procédure est valable pour une année scolaire et que, dès lors, même si vous avez déjà effectué cette démarche l'an dernier, vous devez la réitérer cette année.

Conditions à remplir pour entrer dans le classement des temporaires prioritaires :

Est prioritaire au sein du Pouvoir Organisateur, celui qui compte 360 jours de service effectivement accomplis au dernier jour de l'année scolaire:

1. dans une fonction de la catégorie en cause et qui possède le titre de capacité;
2. auprès du Pouvoir Organisateur « Ville de Charleroi »;
3. répartis sur deux années scolaires au moins;
4. acquis au cours des cinq dernières années scolaires;
5. dans une fonction principale².

Est prioritaire dans le classement interzonal, celui qui compte 600 jours de service prestés auprès des pouvoirs organisateurs de la zone répartis sur deux années au moins :

Le calcul de l'ancienneté s'établit de manière suivante :

- Une année scolaire du premier jour de l'année scolaire au dernier jour de l'année scolaire = 300 jours
- Les jours effectués dans le cadre des contrats de travail de type ACS, APE, AC, PTP sont pris en compte

Conditions d'accès à la fonction de puériculteur-trice

Les titres de capacité pour accéder à la fonction de puériculteur-trice dans l'enseignement ordinaire sont les suivants³ :

- Bachelier en accueil et éducation du jeune enfant
- Brevet de puériculteur-trice
- CQ7 P: puériculteur-trice
- CQ6 P: puériculteur-trice
- Brevet de la section Education sanitaire puériculteur-trice
- Brevet EPSS: puériculteur-trice
- EPSS: puériculteur-trice

¹ Conformément au Décret du 12/05/2004 « *Droits et obligations des puériculteurs* ».

² Fonction principale : fonction qu'elle soit ou non à prestations complètes qui n'est pas considérée comme accessoire. Fonction accessoire définie dans le décret du 27/01/2006 « *Modification de diverses dispositions relatives aux règles de cumul applicables aux membres du personnel de l'enseignement.* »

³ Les informations peuvent être obtenues via le portail enseignement.be/PRIMOWEB

CONTACT :

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le gestionnaire de votre dossier par mail : fondamental@charleroi.be ou par téléphone : 071/860848 ou 071/860846

ANNEXES :

- 1 formulaire de candidature VILLE

NOTE D'INFORMATION
APPEL A LA PRIORITE
PUERICULTEUR-TRICE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

- CQESS: Auxiliaire de l'enfance de 0 à 12 ans à domicile
- CQESS: Auxiliaire de l'enfance Aucune
- CQESS: Auxiliaire de l'enfance dans une structure collective
- CQESS: Animation en milieu extrascolaire
- CQESS: Accueillant-e d'enfants conventionné-e
- CQ7 P: Moniteur-trice pour collectivités d'enfants handicapés
- CQ6 TQ: Education de l'enfance
- CQ6 P: Moniteur-trice pour collectivités d'enfants
- CQ7 P: Moniteur-trice pour collectivités d'enfants
- CESS: Aspirant-e en nursing
- ETSS : aspirant-e en nursing
- CQ6 TQ: Education de l'enfance

Dans tous les cas, être dans les conditions d'octroi du passeport APE.

Marche à suivre pour entrer dans le classement des temporaires prioritaires :

1. Priorité au sein du classement INTERZONAL :

Via le formulaire en ligne : les candidats qui souhaitent faire acte de candidature doivent effectuer la démarche dans l'application PUERI, via « Mon Espace » - <https://monespace.fw-b.be> accessible à tous les membres du personnel prestant les fonctions de puériculteur-trice **pour le 15/04/2026 au plus tard.**

Merci de privilégier les formulaires en ligne

Procédez à une candidature en ligne OU par envoi postal

2. Priorité au sein du Pouvoir Organisateur « Ville de Charleroi » :

Via le formulaire en ligne

1. Remplissez le questionnaire via le présent formulaire:
<https://forms.gle/p3zhfmJV17DZS7o59> **pour le 15/04/2026 au plus tard.**
2. Lorsque vous remplissez le formulaire, veillez à l'exactitude des informations demandées. Après avoir complété tous les champs nécessaires, relisez vos réponses. Si tout vous semble correct, vous pouvez valider vos informations.
3. Après avoir complété le formulaire, une copie de celui-ci vous est envoyée automatiquement par mail sur l'adresse e-mail que vous avez renseignée. Vérifiez votre courrier indésirable (spams)! **Ce document fait office d'accusé de réception. Conservez-le.**

Si vous n'avez pas reçu la copie du formulaire, vérifiez votre courrier indésirable (spams) et si nécessaire, écrivez-nous à l'adresse mail fondamental@charleroi.be.

Ou

CONTACT :

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le gestionnaire de votre dossier par mail : fondamental@charleroi.be ou par téléphone : 071/860848 ou 071/860846

ANNEXES :

- 1 formulaire de candidature VILLE

NOTE D'INFORMATION
APPEL A LA PRIORITE
PUERICULTEUR-TRICE
ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL

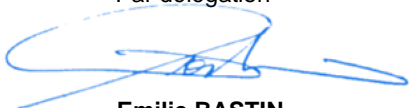
Via le formulaire papier

Les candidat.e.s qui souhaitent postuler via formulaire papier peuvent imprimer celui-ci (en annexe) et l'envoyer par courrier recommandé **pour le 15/04/2026 au plus tard**, la date de la poste faisant foi, à :

Service de l'Enseignement fondamental
Espace Charleurope - Bureau 2/6
Bld Joseph II 11 - 6000 CHARLEROI.

D'avance, nous vous remercions de l'attention que vous porterez à la présente et vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre meilleure considération.

Le Directeur général,
Par délégation



Emilie BASTIN
Directrice adjointe

Pour le Bourgmestre,
Par délégation, en vertu de l'art. L1132-4
du CDLD



Julie PATTE
1ère Echevine

CONTACT :

Pour tout renseignement, vous pouvez prendre contact avec le gestionnaire de votre dossier par mail : fondamental@charleroi.be ou par téléphone : 071/860848 ou 071/860846

ANNEXES :

- 1 formulaire de candidature VILLE

ENSEIGNEMENT DE LA VILLE DE CHARLEROI – PUERICULTEUR·TRICE
Acte de candidature au statut de temporaire prioritaire – 2026-2027

Si vous en avez la possibilité, privilégiez le **formulaire en ligne** ! La rédaction de cette feuille est très importante. Apportez-y tout le soin requis. A compléter en caractères d'IMPRIMERIE.

NOM, Prénom : **Sexe :** F/M/X

Adresse : N° Bte.....

Code postal : Localité : Téléphone :

Courriel :

Diplôme(s) obtenu(s) :

Nature	Spécialité	Option	Délivré par	Année d'obtention
<i>Exemple : CESS</i>	<i>Qualification</i>	<i>Puériculture</i>	<i>CECS Couillet-Marcinelle</i>	<i>2005</i>

Je sollicite ma désignation à la fonction de PUERICULTEUR·TRICE dans le Pouvoir Organisateur de la Ville de Charleroi ?

- OUI
- NON

Quel type de prestation(s) avez-vous effectuée(s) au cours de l'année 2025- 2026 ?

- ACS
- APE
- PART_APE
- PTP_BRUXELLES
- CONTRACTUEL (uniquement dans le cadre d'un remplacement d'un membre du personnel définitif)

Date & signature :

A RENVOYER par courrier simple ou recommandé
pour le 15/04/2026 (au plus tard) à

Service de l'Enseignement fondamental
Espace Charleurope- Bureau 2/6
Boulevard Joseph II 11
6000 Charleroi